

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

Date de la Convocation :

**19 Mai 2023**

Date d'affichage :

**31 mai 2023**

Objet de la délibération :

**DEL2023 041 – Demande de fonds de concours à COTE LANDES NATURE sur des voiries communautaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 040-214001505-20230525-DEL2023\_041-DE



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 25 MAI 2023**

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Cinq Mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, , Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Myriam LALLEMAND à Mr Jean MORA, Mme Marjolaine PERNAUT à Mme Delphine DUPRAT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mme Martine DUVIGNAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Cotes Lande Nature est gestionnaire de voies intégrées au projet de requalification et de sécurisation du Centre-bourg. Dans ce cadre, le gestionnaire de voie a à sa charge la couche de roulement.

Le marché de travaux a identifié les coûts unitaires au m<sup>2</sup> pour la couche de roulement des diverses rues, estimé à 8 € le m<sup>2</sup>. Il convient désormais de demander au gestionnaire de la voie les coûts qui sont à sa charge.

Pour la voirie communautaire, les linéaires estimés sont les suivants :

- Rue des écoles ..... **1 500 m**
- Rue Fernand Duboscq : ..... **300 m**
- Rue de la Carreyre : ..... **1 600 m**

Soit **3 400 m** à 8 € le m<sup>2</sup>, ce qui porte le montant du fonds de concours à 27 200 €.

Il est proposé pour cela de solliciter la Communauté de communes Côte Landes Nature via un fonds de concours.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



- De solliciter la Communauté des Communes pour le versement d'un fonds de concours relatif à la participation au pavement de la couche de roulement des voies citées précédemment pour un montant de 27 200 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :